

PERFORMANCES ECONOMIQUES, SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET TERRITORIALES DE LA FILIERE IGP « VOLAILLES DE L'ORLEANAIS »

Méda Bertrand¹, Ferrand Marion¹, Duclos Michel¹

¹INRAE, Université de Tours, BOA, 37380 NOUZILLY, France

bertrand.meda@inrae.fr

RÉSUMÉ

Dans un contexte global où l'élevage est l'objet d'attentes sociétales fortes, la filière Label Rouge « Volailles de l'Orléanais » s'interroge sur sa capacité à répondre aux multiples enjeux de la durabilité. Elle bénéficie en outre d'une Indication Géographique Protégée (IGP), la conduisant aussi à s'interroger sur ses liens avec son territoire. Ainsi, afin de réaliser un état des lieux de la filière et proposer des pistes d'amélioration, une grille d'évaluation a été développée puis un diagnostic réalisé. Quatre dimensions ont été considérées (économie, social, environnement et territoire) et déclinées en objectifs puis en critères, ayant tous le même poids et mesurés par des indicateurs concernant toute la filière ou seulement certains maillons. Les valeurs des indicateurs ont ensuite été converties en scores avant d'être agrégées à l'échelle du critère pour proposer une représentation synthétique des résultats. Afin de réaliser un état des lieux et proposer des pistes d'amélioration, une enquête a ensuite été menée auprès des opérateurs de la filière (fabricants d'aliments, couvoirs, éleveurs, organisations de production, abattoirs et organisme de défense et de gestion). Sur le plan économique, la filière présente de bonnes performances malgré la forte concurrence d'autres IGP voisines. Sur le plan social, elle apparaît bien organisée en interne, mais peut encore progresser pour mieux communiquer et répondre aux nouvelles attentes sociétales. Par ailleurs, elle pourrait intégrer davantage les questions environnementales dans ses cahiers de charges. Enfin, sur le plan territorial, il apparaît que sa taille modeste lui confère un impact modéré et qu'elle souffre d'un déficit de notoriété dans la région. Ainsi, cette première évaluation devrait permettre aux opérateurs de cette filière de réfléchir aux évolutions à mettre en place, en particulier dans le cadre du renouvellement de leur IGP.

ABSTRACT

Economic, social, environmental, and territorial performances of “Volailles de l'Orléanais” geographical protected value chain

The livestock sector is currently facing many societal expectations. In this context, the Label Rouge “Volailles de l'Orléanais” value chain is questioning its capacity to tackle these expectations and multiple sustainability issues. This value chain is also labelled with Protected Geographical Indication (PGI), which leads operators to question their links with the territory. Thus, in order to assess the value chain and to propose improvement options, an assessment grid was developed and a diagnosis carried out. Four dimensions were considered (economic, social, environmental and territorial) and declined into objectives and criteria, which all had the same weight. Criteria were measured by indicators concerning the entire value chain sector or only certain operators. The values of indicators were then converted into scores before being aggregated at the criterion level to propose a synthetic representation of results. In order to carry out an assessment and to propose avenues of improvement, a survey was then carried out among operators of the value chain (feed producers, hatcheries, farmers, production organizations, slaughterhouses, and the “defense and management” organization). Economically, the sector is performing well despite strong competition from other surrounding PGIs. On the social level, it appears to be well organized internally, but can still progress in terms of communication and integration of new societal expectations. Besides, environmental issues could be better integrated into the Label Rouge specifications. Finally, on the territorial level, it appears that small size of the value chain has a moderate impact on a regional scale. It also appears that the PGI suffers from a lack of recognition in the region. This first assessment should allow the operators to think about the changes to be implemented, in particular in the perspective of the renewal of their PGI.

INTRODUCTION

L'agriculture en région Centre-Val de Loire se caractérise avant tout par la production de grandes cultures (Agreste, 2020). Ainsi, en 2019, les productions animales ne représentaient (en valeur) qu'environ 20% de la production agricole régionale (Agreste, 2020), avec certaines productions animales majoritairement tournées vers la production de produits à forte valeur ajoutée (ex. cinq Appellations d'Origine Protégée pour les fromages de chèvres). En volaille de chair, on estime qu'environ un tiers de la production est placée sous signe de qualité (Chambre d'Agriculture Centre-Val de Loire, 2021), avec notamment huit Indications Géographiques Protégées (IGP) présentes sur le territoire régional.

Toutefois, malgré une forte demande des consommateurs pour ces produits sous signes officiels de qualité, les filières avicoles sont confrontées à de multiples enjeux de durabilité (Méda *et al.*, 2021), d'attentes sociétales fortes (Dockes *et al.*, 2017) et de questionnement autour de leur multifonctionnalité (Chiron *et al.*, 2019). Aussi, des outils de diagnostic et d'évaluation doivent être proposés aux opérateurs des filières pour les aider à progresser et à mieux intégrer ces nouvelles dimensions dans leurs activités et leurs cahiers des charges.

Ainsi, l'objectif de cette étude était de développer une méthode pour évaluer la multiperformance d'une filière avicole sous signe(s) officiel(s) de qualité, puis d'appliquer cette méthode à la filière Label Rouge IGP « Volailles de l'Orléanais » qui regroupe environ 120 éleveurs sur trois départements de la région Centre-Val de Loire (28, 41, 45 ; Figure 1), et est actuellement engagée dans une phase de diagnostic, en lien avec le renouvellement de son IGP.

1. MATERIELS ET METHODES

1.1. Cadre conceptuel : Choix des dimensions, objectifs et critères

La grille d'évaluation développée dans cette étude considère l'ensemble des maillons concernés par les cahiers des charges « Volailles de l'Orléanais », à savoir : les couvoirs, les fabricants d'aliments (FAB), les éleveurs, les organisations de production et les abattoirs, ainsi que l'organisme de défense et de gestion (ODG), le Syndicat des Volailles de l'Orléanais (SVO) (Figure 1).

La grille a été divisée en 4 dimensions : économique, sociale, environnementale et territoriale, comme dans l'approche proposée par l'INAO (Villegas, 2018 ; Peugeot, 2019). Ces dimensions ont ensuite été déclinées en objectifs puis en critères, comme dans la méthode OVALI® (Méda *et al.*, 2021). Ces objectifs/critères ont été présélectionnés par les auteurs puis discutés/validés au cours de plusieurs réunions avec l'ITAVI et l'INAO. Les objectifs/critères retenus s'inspirent ainsi des grilles développées par l'ITAVI et INRAE (OVALI® : Méda *et al.*, 2021 ; BOUQUET :

Chiron *et al.*, 2021) et par l'INAO (Villegas, 2018 ; Peugeot, 2019).

1.2. Cadre méthodologique : Choix des indicateurs

Pour « mesurer » chaque critère, un ou plusieurs indicateurs ont été choisis, associés à une question devant être posée lors des enquêtes auprès des opérateurs de la filière. Certains indicateurs étaient spécifiques de certains maillons (ex. « Valorisation des effluents sur l'exploitation ») ou communs à tous les maillons (ex. « Animation de la filière »). Ils pouvaient être quantitatif (ex. « Part de la production déclassée ou invendue ») ou qualitatif (ex. « Echelle de distribution des produits »). Pour faciliter la collecte des réponses (durée d'entretien, facilité d'accès aux données pour les opérateurs), environ un tiers des indicateurs ont été évalués à l'aide d'échelles numériques sur lesquelles les opérateurs devaient se positionner (ex. « Sur une échelle de 1 à 10, comment jugeriez-vous... »).

1.3. Cadre méthodologique : Transformation en score et représentation des résultats

Pour chaque critère, un score maximal de 2 points a été défini. Puis, pour chaque indicateur, des règles de conversion ont été établies pour attribuer 0, 1 ou 2 points en fonction des réponses, sachant que pour certains indicateurs seules deux valeurs étaient possibles (0 et 2 ou 1 et 2). Le score maximal de 2 correspond à une situation « favorable » ou « optimale » au regard du critère concerné. A l'inverse, le score 0 qualifie une situation « préoccupante » ou « devant être améliorée », tandis que le score 1 traduit une situation intermédiaire.

Les critères étant mesurés par 2 à 4 indicateurs, un score moyen était ensuite calculé à partir des scores de chaque indicateur, sans pondération (*i.e.* même poids pour tous les indicateurs de la grille).

Enfin, pour présenter de façon synthétique les résultats à l'échelle des critères, un mode de représentation graphique, inspiré de celui de la grille OVALI® (Méda *et al.*, 2021), a été retenu. Ainsi, pour chaque critère, le score obtenu (S) a été exprimé en pourcentage du score maximal (2) puis représenté par un code couleur (Tableau 1) : $S \leq 30\%$; $30\% < S < 50\%$; $50\% \leq S < 65\%$; $65\% \leq S < 80\%$; $S \geq 80\%$.

1.4. Enquêtes auprès des opérateurs et évaluation de la filière IGP « Volailles de l'Orléanais »

Afin de réaliser l'évaluation de la filière « Volailles de l'Orléanais », une enquête a été réalisée durant le premier semestre 2021 auprès de 26 opérateurs de la filière, par internet ou par téléphone (uniquement pour les éleveurs et le représentant SVO/CAFO).

Dix-sept éleveurs, tous situés dans le cœur de la zone IGP (départements 28, 41 et 45 ; Figure 1), ont été choisis pour constituer un échantillon varié en terme d'âge et d'ancienneté dans la filière. En plus des éleveurs, 7 opérateurs de l'amont et de l'aval ont été consultés : 3 fabricants d'aliments, 2 couvoirs, 2 abattoirs. Enfin, une même personne travaillant à mi-

temps pour le SVO et pour la Coopérative Agricole des Fermiers de l'Orléanais (CAFO) a été consultée, pour recueillir des réponses pour les maillons « Organisation de production » et « Organisme de Défense et de Gestion ». Pour chaque indicateur, un score moyen par maillon a d'abord été calculé, en tenant éventuellement compte du poids des répondants dans la filière (uniquement pour les FAB et les abattoirs), puis le score final de l'indicateur était calculé comme la moyenne des scores moyens. Enfin, à l'aide des retours des répondants et d'échanges complémentaire avec le représentant du SVO, une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats* ; SWOT) a été également réalisée.

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. Grille et méthode d'évaluation

La grille d'évaluation est constituée de 12 objectifs, eux-mêmes déclinés en 31 critères (Tableau 1) et mesurés par 80 indicateurs (non présentés). Toutefois, si la grille a été développée en consultant des experts (ITAVI, INAO), elle n'a cependant pas été co-construite à l'aide d'une démarche participative mobilisant les parties prenantes de la filière, comme d'autres méthodes décrites dans la littérature et appliquées aux productions avicoles (Pottiez *et al.*, 2012 ; Litt *et al.*, 2014 ; Méda *et al.*, 2021). Ainsi, en considérant (ou en excluant) certain(e)s enjeux ou problématiques, et en supposant un poids égal entre tous les critères, il est possible que la vision présentée dans la grille ne soit pas « représentative » de celles des parties prenantes (société civile, opérateurs privés...) qui peuvent attacher plus d'importance à certains enjeux par rapport à d'autres (*i.e.* vision non partagée). Ceci pourrait donc potentiellement limiter l'acceptation et/ou l'appropriation des résultats par certaines parties prenantes (Méda *et al.*, 2021).

De plus, un grand nombre d'indicateurs (≈30%) est basé sur des échelles numériques demandant aux opérateurs de se positionner. Une telle approche introduit *de facto* une certaine subjectivité dans les réponses, et peut donc rendre davantage compte d'un état « perçu » par les répondants plutôt que d'un état « réel » de la filière. Ce type d'indicateurs permet néanmoins de « mesurer » plus facilement/rapidement certains critères qu'avec d'autres types d'indicateurs pouvant nécessiter du temps de collecte de données. Pour faire évoluer la méthode, il conviendrait donc de disposer d'indicateurs plus précis reposant sur des données technico-économiques issues directement des opérateurs de la filière ou des élevages.

2.2. Évaluation multicritère et analyse SWOT

Les performances économiques de la filière sont globalement bonnes (5 critères sur 6 avec un score ≥ 65% du score maximal ; Tableau 1). Ces bonnes performances peuvent notamment s'expliquer par des volumes produits à la hausse depuis quelques années,

sans doute en lien avec la proximité du bassin parisien qui représente une part importante des débouchés de la filière (en particulier via l'abattoir Ronsard Ile de France, localisé à moins de 100 km de Paris). Enfin, le vieillissement des éleveurs et la difficulté à en « recruter » de nouveaux constituent également une menace pour cette petite filière (Tableau 2).

Sur les aspects sociaux, le fonctionnement de la filière est jugé efficace (Tableaux 1 et 2), avec des opérateurs estimant qu'ils sont bien intégrés à la filière et aux réflexions. Ils jugent ainsi que la filière est dynamique mais estiment paradoxalement que des efforts peuvent encore être fait pour davantage prendre en compte les attentes sociétales dans les cahiers des charges. Par ailleurs, au sein de la filière, les opérateurs évaluent positivement les conditions de travail et de vie. Enfin, il apparaît que la communication de la filière auprès de la société et des consommateurs est limitée (ex. absence de site internet pour la promotion de l'IGP) et qu'*in fine* la notoriété de l'IGP ne dépasse pas le bassin de production et les régions voisines (bassin parisien). Cette faible communication compromet un accès éventuel aux marchés servis par d'autres filières IGP voisines, plus conséquentes en termes de volumes et bénéficiant d'une notoriété nationale (ex. IGP « Volailles du Maine » ; Tableau 2).

Sur le plan environnemental, il apparaît que la filière peut (doit ?) progresser (Tableau 1). Ainsi, peu de contraintes environnementales sont aujourd'hui incluses dans les cahiers des charges de la filière, notamment en terme d'aménagements et/ou gestion agroécologique des parcours, ou d'atténuation du changement climatique. L'inclusion dans le cahier des charges d'un lien au territoire pour l'alimentation des animaux (céréales locales ; Tableau 2) pourrait à ce titre représenter une opportunité pour inscrire la filière dans une approche de circularité sur son territoire. En outre, il convient de noter que la majorité des indicateurs retenus dans la méthode d'évaluation sont soit subjectifs (*i.e.* positionnement sur une échelle de 1 à 10) soit des indicateurs de moyens/pratiques (plus simples/rapides et moins chers à mesurer) plutôt que des indicateurs de résultats (ex. implantation ou non d'espèces mellifères plutôt que comptage des espèces pollinisatrices sur le parcours), ce qui peut induire une différence avec la situation « réelle ».

Enfin, sur le plan territorial, étant donné la petite taille de cette filière (moins de 130 élevages), son poids économique et « institutionnel » au sein de la région Centre-Val de Loire demeure limité (Tableau 1). De même, le lien entre les produits IGP issus de la filière et le territoire semble finalement assez mince (*i.e.* faible importance du patrimoine historique et/ou gastronomique). Ainsi, si le terme « orléanais » est explicite quant à l'origine des produits, la filière semble manquer d'arguments pour défendre la spécificité des volailles produites dans cette zone (cf. renouvellement de l'IGP). En particulier, la filière, ne semble pas s'appuyer sur le statut de « grenier à blé » d'une partie de son territoire (sud du bassin parisien :

Beauce, Gâtinais). Ce statut représente pourtant une opportunité pour renforcer le lien au territoire en communiquant sur l'utilisation de céréales locales pour nourrir les volailles (Tableau 2), avec un possible consentement à payer supérieur de la part des consommateurs (Profeta et Hamm, 2019). Enfin, le plébiscite des consommateurs pour des filières plus locales, récemment accentué par la crise sanitaire (Covid-19 ; Nemes *et al.*, 2021), constitue aussi une opportunité pour développer de nouveaux marchés.

CONCLUSION

Cette étude a permis d'évaluer la filière sous signes officiels de qualité « Volailles de l'Orléanais » au travers de sa multiperformance, grâce à une approche multicritère. Des résultats contrastés ont été constatés selon les dimensions considérées (économie, social, environnement et territoire) et des voies d'amélioration

sont possibles. En particulier, dans un contexte où les IGP délivrées durant les années 90 doivent être renouvelées, le lien de la filière avec son territoire devrait être renforcé. Dans ce contexte, le cadre conceptuel proposé ici peut constituer un outil de discussion et de progrès pour initier une réflexion collective au sein de la filière.

REMERCIEMENTS

Cette étude a été financée par la région Centre-Val de Loire (projet VOLAILLES, 2018-2022). Les auteurs remercient Isabelle Bouvarel (ITAVI) ainsi que l'INAO pour les échanges constructifs lors du développement de la grille d'évaluation. Les auteurs remercient également l'ensemble des éleveurs et opérateurs ayant répondu aux enquêtes, en particulier Jean-Yves Limier (SVO/CAFO) pour son éclairage sur le fonctionnement de la filière.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agreste, 2020. Mémento 2020 – Centre Val de Loire, 32 p.
- Chambre d'Agriculture Centre-Val de Loire, 2021. <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/produire-innover/productions-animales/volailles/>. Consulté le 29/11/21.
- Chiron G, Méda B, Pertusa M, Protino J, Lamothe L, Dupuy L, Gross H, Lavoyer S, Roinsard A, Guillet P, Fontanet J-M., Bouvarel I, 2019. 13^{èmes} JRA-PFG, 339-343.
- Dockes A-C., Delanoue E., Chouteau A., Philibert A., Philibert A., Magdelaine P., Roguet C., 2017. 12^{èmes} JRA-PFG, 225-229.
- Litt J., Coutelet G., Arroyo J., Bignon L., Laborde M., Theau-Clément M., Brachet M., Guy G., Drouilhet L., Dubois J-P., Grossiord B., Hérault F., Fortun-Lamothe L., 2014. Innov. Agro., (34), 241-258.
- Méda B., Dusart L., Protino J., Lescoat P., Berri C., Magdelaine P., Bouvarel I. Sustainability, (13), 1329.
- Nemes G., Chiffolleau Y., Zollet S., Collison M., Benedek, Z. Colantuono C., Dulsrud A., Fiore M., Holtkam C., Kim T-Y., Korzun M., Mesa-Manzano R., Reckinger R., Ruiz-Martínez I., Smith K., Tamura N., Viteri M.L., Orbán E., 2021. Sus. Prod. Consum., (28), 591-599.
- Pottiez E., Lescoat P., Bouvarel I., 2012. 10th IFSA Symposium, Aarhus, Denmark, 7 p.
- Peugeot A., 2019. Mémoire de fin d'études, ESA Angers, 73 p.
- Profeta A., Hamm U., 2019. Int. J. Food Sci. Tech., (54), 651-659.
- Villegas M., 2018. Mémoire de fin d'études, ENSA Toulouse 75 p.

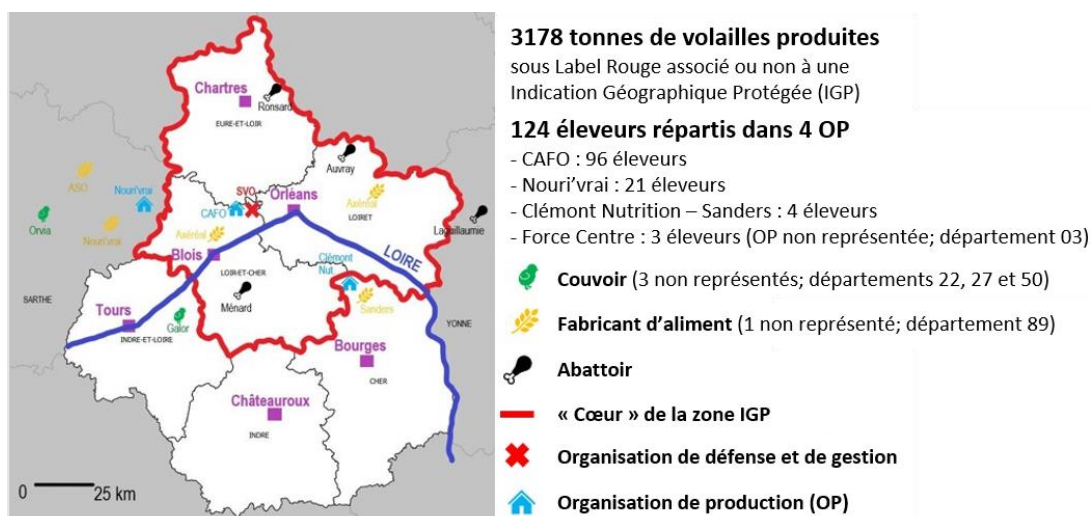


Figure 1. Aire géographique, répartition des opérateurs et chiffres clés de la filière Label Rouge sous Indication Géographique Protégée « Volailles de l'Orléanais ».

Tableau 1. Évaluation des dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales de la filière Label Rouge sous Indication Géographique Protégée « Volailles de l'Orléanais ». Pour chaque critère, le score obtenu est exprimé en pourcentage du score maximal du critère (2 points)¹.

Dimension	Objectif	Critère	Résultat
Economie	Maintien d'une rentabilité constante	Rentabilité	
		Volumes produits	
	Adaptation de la filière aux marchés	Réponses aux attentes des consommateurs	
		Compétitivité de la filière	
		Commercialisation des produits	
		Ouverture à l'innovation	
Social	Fonctionnement de la filière et adaptation aux attentes de la société	Intégration des opérateurs au sein de leur filière	
		Dynamisme au sein de la filière	
		Réponse aux nouveaux enjeux	
	Qualité de vie et développement humain	Temps et pénibilité de travail	
		Hygiène, sécurité et formation	
		Valorisation des métiers	
	Réponses aux attentes sociétales	Bien-être animal	
		Information sur l'origine du produit	
	Communication auprès de la société	Notoriété de la filière	
		Promotion de la filière	
Environnement	Biodiversité et connectivité des milieux	Gestion des surfaces productives	
		Aménagements agroécologiques	
		Biodiversité végétale et animale	
	Maîtrise des impacts environnementaux	Recyclage des nutriments	
		Changement climatique	
		Démarches environnementales volontaires	
	Circularité et économie des ressources	Bouclage des cycles de l'azote et du phosphore	
		Consommation d'eau et d'énergie	
Territoire	Contribution au dynamisme du territoire	Création d'emplois	
		Synergies territoriales	
	Intégration de la filière dans le territoire	Poids administratif	
		Visibilité et identité territoriale	
		Intégration dans le paysage rural	
	Intégration du produit sous SIQO dans son territoire	Patrimoine culturel et gastronomique	
		Emploi de ressources locales	

¹ Score du critère

(% du score maximal)

score ≤ 30%

30% < score < 50%

50% ≤ score < 65%

65% ≤ score < 80%

score ≥ 80%

Tableau 2. Forces, faiblesses, opportunités et menaces associées à la filière Label Rouge sous Indication Géographique Protégée « Volailles de l'Orléanais ».

	POSITIF	NÉGATIF
ORIGINE INTERNE	<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
	Filière globalement bien ancrée dans le territoire de l'Orléanais (opérateurs de l'amont et de l'aval) Bonne dynamique interne	Peu de communication à grande échelle (internet...) Faible lien au territoire (gastronomie, histoire...)
ORIGINE EXTERNE	<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
	Covid19 : rapprochement consommateurs - producteurs Matières premières (céréales) produites localement et pouvant être valorisées dans l'alimentation des animaux	Concurrence des IGP voisines (ex. « Volailles du Maine ») Dossier de renouvellement de l'IGP : lien au territoire ? Vieillesse / renouvellement des éleveurs